

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 111/2023

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 3 900 € POUR
L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS INFIRMIERS DE MELUN ESI TOUT EST
POSSIBLE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriale ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.5.17.87 du 29 juin 2015 du Conseil
Communautaire relative au Contrat de Ville 2015-2020 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2017.4.58.96 du 13 mars 2017 du Conseil
Communautaire relative au Contrat Local de Santé ;

CONSIDERANT la signature du Contrat Local de Santé le 23 mars 2017 dont l'objet est de
réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;

CONSIDERANT que le projet pédagogique de l'association ESI TOUT EST POSSIBLE, qui
consiste à participer au Congrès International des Infirmiers organisé du 1er au 5 juillet à
Montréal, permet la valorisation de l'Institut en soins infirmiers de la ville de Melun, ainsi que,
du GHSIF, la redynamisation du lien entre professionnels de santé français et les futurs
étudiants infirmiers, des échange sur les pratiques professionnelles avec la possibilité de
création d'un réseau international, et enfin, la mise en pratique des connaissances en anglais
médical ;

CONSIDERANT que le projet est entièrement conçu et financé par les membres de
l'association, et que cette dernière a réalisé, depuis novembre 2022, plusieurs actions permettant
de gagner des fonds pour financer le voyage aux membres de l'association ;

CONSIDERANT que le coût total du projet est de 30 709€ et que le soutien de la CAMVS
permettra aux étudiants de réaliser ce projet et de faire la promotion de notre territoire ;

DECIDE

Article unique : D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de 3 900€ à l'association ESI
TOUT EST POSSIBLE afin de participer au financement de leur projet pédagogique de

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication,
devant le Tribunal administratif de Melun.*

participation au Congrès International des Infirmiers qui se déroule du 1er au 5 juillet à Montréal, **DE SIGNER**, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 04/07/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230704-51813-AU-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Publication ou notification : 4 juillet 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.